



## **Note aux parents pour la rentrée du 12 mai 2020** **Conditions d'ouverture de l'école :**

La mairie et l'école ont travaillé conjointement à la mise en place de ce dispositif. Tous les personnels communaux et de l'Education Nationale sont mobilisés pour assurer la sécurité et le confort de chacun dans cette rentrée si particulière.

L'école Lucie Aubrac accueillera les élèves volontaires qui ont répondu à l'enquête à partir du **mardi 12 mai** et ce toute la semaine (lundi, mardi, jeudi et vendredi) jusqu'à nouvel ordre. Fin mai, la mairie et l'école réexamineront la liste des élèves à accueillir pour le mois de juin.

### **L'arrivée et le départ de l'école :**

Dans le but d'éviter tout regroupement les horaires seront les suivants :

**Le matin : accueil de 8 h 20 à 8 h 45 et sortie à 11 h 30**

**L'après midi : accueil à partir de 13 h 20 et sortie à partir de 16 h 15 jusqu'à 16 h 30.**

Pour les enfants **inscrits à la garderie**, ils seront accueillis **dès 7h**, pour les élémentaires, **7h30** pour les maternelles.

Les enfants inscrits bénéficieront également du service de garderie, le soir, **jusqu'à 18h**.

**Entrées et sorties des maternelles**, les élèves de PS devront emprunter le portail nord, ceux de MS et de GS le portail habituel (grille bleue) (voir affichages).

**Entrées et sorties des élémentaires** les élèves de CP et de CE1 emprunteront le portail vert de la cour principale alors que les autres CE2, CM1 et CM2 devront utiliser le portail rouge près du bureau du Directeur. (voir affichages)

### **Modalités d'accueil**

**Protocole sanitaire téléchargeable grâce à ce lien :**

**<https://www.education.gouv.fr/coronavirus-covid-19-reouverture-des-ecoles-colleges-et-lycees-303546>**

### **Le rôle des parents**

- Ils s'engagent à ne pas mettre leur enfant à l'école en cas d'apparition de symptômes, de fièvre (37,8°C ou plus), évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. Les parents sont invités à **prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'établissement.**

- **Maintien de la distanciation physique** : respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne afin d'éviter les contacts directs, aux abords de l'école.

### Règles sanitaires dans l'école

- **Lavage des mains** : sera régulier et obligatoire pour les enseignants, agents municipaux et les élèves au savon.
- L'utilisation d'une solution hydroalcoolique sera fournie par la Mairie, sous le contrôle étroit d'un adulte. Le lavage des mains sera réalisé a minima : à l'arrivée dans l'école ; avant de rentrer en classe, notamment après les récréations ; avant et après chaque repas ; avant d'aller aux toilettes et après y être allé ; après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ; le soir avant de rentrer chez soi.
- **Port du masque** : **pour tous les personnels** agents communaux et enseignants, le port du masque anti-projection, sera mis à disposition des agents "en contact direct avec les élèves", par le ministère.
- **Pour les élèves** : pour ceux des écoles **maternelles**, le port de masque est à *proscrire*. Pour les élèves des **écoles élémentaires**, le port du masque n'est *pas recommandé* mais les enfants peuvent en être équipés s'ils le souhaitent et s'ils sont en mesure de le porter sans risque de mésusage. Il appartiendra aux parents de fournir des masques à leurs enfants. Quelques masques seront disponibles pour les élèves qui le souhaitent et capables de les utiliser à bon escient.
- **Matériel scolaire** : Les échanges de matériel scolaire (crayons, livres...) devront être évités. L'apport de ballons, de jouets, ... sera strictement interdit. Le transfert d'objets ou de matériel entre le domicile et l'école sera limité au strict nécessaire.
- **En salles de classes**: "avant l'arrivée des élèves, l'aération sera assurée régulièrement ; durant les récréations, pendant la pause repas et en fin de journée. Nous veillerons à l'absence d'échange d'objets personnels et à ce que les matériels pédagogiques soient désinfectés. En maternelle, les doudous seront emballés dans un sac dédié.
- **Limitation du brassage des élèves** : les déplacements des élèves seront limités au strict nécessaire, organisés et encadrés. En cas de difficulté d'organisation, **les récréations** pourront être remplacées par des temps de pause en classe.
- **Information des élèves** : "Le jour de la rentrée, les élèves bénéficieront d'une information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrière dont l'hygiène des mains. Celle-ci sera adaptée à l'âge des élèves (création graphique, vidéo explicative, représentation de la distance d'un mètre, etc.). Cette sensibilisation

sera répétée autant que nécessaire, pour que la mise en œuvre de ces prescriptions devienne un rituel.

- **La restauration scolaire** sera assurée selon les règles du protocole sanitaire sur 2 services, un premier pour les maternelles, un second pour les élémentaires. Les enfants seront installés selon une distance de plus d'un mètre les uns des autres ; le lavage des mains sera effectué avant et après le repas ; le matériel et les équipements communs feront l'objet d'une désinfection avant et après chaque service.

### **Cas suspects de Covid-19**

- "En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un élève (toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc) :
- **1/** Isolement immédiat de l'élève avec un masque (s'il est assez grand pour en porter un) dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute.
- **2/** Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.
- **3/** Rappel par le responsable de l'établissement de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant.
- **4/** Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne, après un temps de latence de quelques heures.

### **Numéros utiles**

**Mairie : 04 94 73 87 11**

**Ecole : 04 94 60 12 96**